



litige et menaces ancien employeur

Par **vava95880**, le **25/03/2009** à **19:16**

Bonjour,

je me permets de solliciter vos conseils car actuellement en dépression nerveuse d ue     un double deuil et   l'arr t subit d'antid presseur (j'ai d couvert ma r cente grossesse) je suis tout de m me victime de menaces multiples de mon ancien employeur et n'arrive plus    valuer le vrai du faux.

Globalement, j'ai exerc  l'activit  d'employ e garde   domicile pendant un an sans qu'il n'y est le moindre probl me avec mon employeur (une m re c libataire ayant quelques soucis d'argent, que j'avais r ellement prise d'affection).

Par g n rosit  et surtout b tise, je m'en rends compte apr s coup, j'ai accept  de n' tre pay e que 3e25 de l'heure (je faisais 11 heures par jours parfois) pour que cette " c libattante" puisse s'en sortir avec sa fille.

Bref, le probl me n'est pas l , je ne crache jamais sur les cadeaux faits.

Apr s avoir appris par sms (12 janvier) qu'elle ne ferait plus appel   mes services car elle venait d'obtenir une place en cr che, je lui avoue que mes probl mes personnels (pendaison de mon p re) m'emp chent d'y voir clair et lui annonce que je lui fais confiance pour tout ce qui est proc dure de licenciement.

D but Mars, toujours pas de nouvelle et l'impossibilit  de payer mon loyer (je suis effectivement sans revenu depuis et dans l'impossibilit  de faire valoir mes droits aupr s des assedics vu qu'aucun papier ne m'a  t  remis).

Je me renseigne donc, lui fait parvenir une notice de rupture de contrat, et lui annonce les resultats de mes calculs pour mon solde de tout compte (salaire de janvier, 22.5 jours de cp, le mois de pr avis).

D s lors, cette derni re parle d'abus de confiance, de vol, de mauvaise fois et de litige.

Elle se refuse donc   me donner le moindre document tant qu'elle n'aura pas vu son avocate.

Je reste ouverte, l'invite   v rifier mes dires aupr s des services appropri s (urssaf, inspection du travail...) et reste   disposition.

Elle se d place ensuite   mon domicile (sachant que souffre d'agoraphobie, je suis seule toute la journ e) et me menace de dire que pendant un an, elle me d clarait mais que j'ai en parall le travaill  au noir.

Ceci est faux, j'ai certes accueilli des enfants d'amis   mon domicile pour d panner (une

heure ou deux le temps de faire des courses à côté de chez moi, ou le temps d'un ciné) mais je n'étais pas rémunérée.

Les menaces sont multiples et parfois hallucinantes, mais avant même de voir avec les Prud'Hommes, je voudrais m'assurer que sa menace de dénonciation (délation voir plus précisément diffamation) ne tient pas la route, d'autant plus qu'elle intervient un an après et que c'est une fois qu'elle n'a plus besoin de moi qu'elle s'en sert de fer de lance.

Ceci peut vous sembler confus, aussi, je vais résumer de la sorte:

Avéré ou non, peut-on s'il n'y a pas eu d'enquête lors des faits, dénoncer l'exercice d'un travail non déclaré, un an après les faits supposés ?

Par avance, merci à tous pour l'attention portée à ma demande !!!